

Postulat pour la modification du règlement des transports scolaires et l'introduction d'une subvention à l'achat d'un abonnement Mobilis pour les élèves de 5° à 11° domiciliés au Mont-sur-Lausanne

Contexte : la commune du Mont-sur-Lausanne a pris l'option de développer une politique de transport scolaire par le biais d'un prestataire, Car Postal. Or, à ce jour ce choix n'est pas satisfaisant et il est source de nombreux problèmes d'organisation. De plus, le fait de faire reposer le transport des élèves sur un unique prestataire pose question au regard de la structure étalée de la commune, et du fait qu'il existe déjà d'autres moyens de transports (lignes TL) par ailleurs financés par la commune. .

Conscients que les conditions de transport des plus jeunes élèves doivent différer de celles des plus âgés, seuls les élèves de 5° à 11° sont concernés par le postulat ci-dessous. Les modalités de transport des 1P à 4P resteraient en place.

Postulat : les postulants demandent à la Municipalité d'étudier la mise en place d'une subvention à l'achat d'un abonnement Mobilis pour les élèves de 5° à 11° domiciliés au Mont.

Cette mesure permettrait :

- o de supprimer les arrêts de Car Postal se trouvant à proximité des lignes de bus TL 8 et 60 pour les élèves de 5° à 11°.
- o de réduire et de simplifier les lignes de transports scolaires exploitées par Car Postal.
- o de réduire le nombre de « parents-taxi ».
- o d'utiliser une prestation (les transports TL) que la commune paye déjà par ailleurs.
- o de développer une vision globale des transports scolaires des élèves (1^{ère} à 11°).
- o de promouvoir l'utilisation des transports publics, et ainsi de sensibiliser les élèves dès l'âge scolaire aux problématiques de mobilité, en parfaite adéquation avec les buts du SDNL et du label *Cité de l'énergie*.

Les postulants relèvent aussi qu'en cas de développement de futures lignes TL, celles-ci pourraient venir en support des transports d'élèves.

Les postulants :
Jean-Marie Urfer
Bertrand Martinelli

